

Projet d'entreprises

L'association GROUPE AIRE a pour objet de regrouper des personnes physiques ou morales qui ont la volonté d'agir ensemble pour promouvoir, sur leur territoire, l'emploi et le développement durable et solidaire.

Ses actions se fondent sur des valeurs et des principes : solidarité, respect des personnes, primauté de l'individu, non discrimination, lutte contre les inégalités. Soucieux de la nécessité du développement d'activités économiques du territoire, ses membres partagent la conviction que l'économie doit être au service de l'homme, notamment au service des personnes en difficultés sociales ou professionnelles.

Pour réaliser leur projet commun, les membres de l'association se proposent :

- De développer une offre de services répondant aux besoins économiques et sociaux du territoire,
- D'améliorer et de sécuriser le statut des personnes en situation précaire, ainsi que leur accès aux droits et à la formation,
- De renforcer les partenariats existants et d'initier tous les nouveaux partenariats et coopérations nécessaires à la création d'emplois de qualité,
- De consolider, reprendre ou créer des activités porteuses d'emploi,
- De développer des modes de regroupements, d'organisation, de mutualisation et plus généralement, toutes actions susceptibles de renforcer l'économie sociale et solidaire sur le territoire.
- D'accompagner des porteurs de projets se reconnaissant dans les valeurs énoncées ci-dessus et qui partagent nos objectifs.

Le GROUPE AIRE œuvre plus particulièrement pour :

- Veiller à la permanence des valeurs qui président à sa création
- Définir des stratégies territoriales servant son projet,

Les champs d'action du GROUPE AIRE peuvent être étendus en fonction des évolutions économiques et sociales territoriales.

(Extrait de l'article 2 des statuts du Groupe AIRE)

Bref historique

Créée en 1992, AIRE (Association Intercommunale pour le Retour à l'Emploi) est une association intermédiaire qui intervenait sur les cantons de Douvres la Délivrande, Ouistreham et Creully. En 1995, fut créé l'Atelier Chantier d'Insertion Aire environnement à destination des bénéficiaires du RMI.

En 2010, afin de toujours mieux s'adapter aux besoins du territoire, fut créé le GES (Groupement d'Entreprises Solidaires) Côte de Nacre dont l'objectif essentiel était d'établir des relations de coopération avec l'ensemble des autres acteurs du territoire. L'objectif était de construire et de mettre en œuvre des projets répondant à des besoins encore non satisfaits, au service de la population, notamment au bénéfice des personnes connaissant des difficultés.

Jusqu'en 2019, différentes actions ont été engagées et se poursuivent actuellement.

En 2020, le GES Côte de Nacre, qui poursuit toujours les mêmes objectifs, a changé de nom et devient « le Groupe AIRE » pour renforcer la visibilité de l'ensemble des activités.

Trois associations constituent le Groupe AIRE :



- L'association « groupe AIRE » elle-même qui porte :
 - o « **Les ateliers du Petit Bonheur** », atelier de promotion sociale
 - o « **Restor'Toit** », action de réhabilitation de l'habitat de personnes relevant essentiellement de l'aide sociale
 - o « **Abeill'aire** », activité de préservation de la biodiversité et plus particulièrement de l'abeille noire normande.



- L'association AIRE qui porte un conventionnement d'**association intermédiaire**



- L'association AIRE environnement & patrimoine qui porte un conventionnement « **chantier d'insertion** » et réalise des travaux :
 - o d'espaces verts
 - o de restauration du patrimoine bâti ancien
 - o et des travaux divers à façonLe chantier dispose également d'un conventionnement « **Entreprise d'Insertion** » à visée « multiservices » et fabrication et pose d'éléments en pierre reconstituée (en incubation)

L'association AIRE a été certifiée CEDRE V2 jusqu'en 2019. Le groupe AIRE se prépare à une certification de groupe CEDRE ISO V3, en limitant le périmètre de certification aux actions d'insertion par l'activité économique.

Le groupe AIRE est adhérent de la Fédération Coorace depuis sa création.



Les valeurs du Groupe AIRE

1. «Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi»

Le droit au travail est inscrit dans le préambule de la constitution de 1946, et dans la constitution de la Vème république. Nous revendiquons notre pleine adhésion à cette idée humaniste et considérons dès lors qu'il est de notre devoir d'accueillir et d'accompagner vers l'emploi et l'inclusion sociale tout actif sans emploi qui le souhaite.

2. Citoyenneté, égalité des chances et lutte contre les discriminations.

Nous considérons chaque usager comme un citoyen à part entière avec tous les droits et devoirs qui sont attachés à ces statuts. Nous veillons à offrir un service identique à tous, refusant toute pratique discriminatoire, qu'elle soit basée notamment sur l'origine ethnique, le genre, l'orientation sexuelle, la religion, l'âge ou le handicap.

3. Accompagner n'est pas assister.

L'action du Groupe AIRE est basée sur la réelle volonté des salariés et bénéficiaires d'actions de s'engager dans un parcours d'inclusion. La démarche proposée est basée sur la contractualisation; la recherche de l'autonomie est toujours privilégiée dans la stratégie de résolution de difficultés.

4. Privilégier et développer le travail d'accompagnement en réseau

Notre action ne peut être efficace que si elle apporte une réponse locale et complémentaire aux réseaux de partenaires existants, notamment les collectivités locales, et des autres acteurs du territoire œuvrant dans le domaine professionnel ou social.

Le Groupe AIRE n'a pas vocation à se substituer à ces organismes mais plutôt à orienter les salariés et bénéficiaires d'actions vers les dispositifs ciblés à partir de l'analyse de besoins partagée avec ces derniers.

5. Etre un acteur du développement du territoire

Le groupe AIRE concourt, avec toutes ses composantes, acteurs économiques à part entière, à l'intégration et à la cohésion sociale sur le territoire en répondant aux besoins économiques et sociaux de ce dernier.

6. Développer les coopérations avec les structures de l'Economie Sociale et Solidaire

Clairement engagé dans le développement social et économique, le Groupe AIRE recherche les partenariats et coopérations nécessaires à la réalisation de ses objectifs, notamment pour répondre aux marchés publics formalisés.

7. Respecter les principes de l'Economie Sociale et Solidaire

Le Groupe AIRE souscrit pleinement aux valeurs de l'ESS :

- Primauté de la personne et de l'objet social sur le capital ;
- Solidarité et utilité sociale ;
- Non lucrativité individuelle et emploi des excédents au développement des actions entrant dans l'objet social ;
- Gouvernance démocratique ;
- Liberté d'adhésion ;
- Mixité des ressources.

8. Prendre en compte la notion de Responsabilité Sociétale des Entreprises (R.S.E.) dans l'organisation et les différentes actions et décisions du Groupe AIRE

- **Respect des droits de l'homme** : respect des droits fondamentaux ;
- **Redevabilité** : répondre de ses impacts sur la société, l'économie et l'environnement ;
- **Transparence** : Diffuser ses décisions et ses activités lorsque celles-ci ont une incidence sur la société et l'environnement ;
- **Comportement éthique** : comportement fondé sur l'honnêteté, l'intégrité, l'équité ;
- **Reconnaissance des intérêts des parties prenantes** : prise en compte des individus ou groupes susceptibles d'être affectés par les décisions et activités ;
- **Respect du principe de légalité** : Respect des lois et des règlements ;
- **Prise en compte des normes internationales de comportement** : Répondre aux attentes internationales de comportement, dans le respect du principe de légalité.

La mise en œuvre des valeurs

De façon générale, chaque bénéficiaire des actions portées par les différentes composantes du Groupe est accueilli dans le respect des valeurs rappelées ci-dessus.

En fonction des conventionnements signés avec des financeurs publics, certaines actions du Groupe AIRE peuvent être réservées sur prescription à des personnes relevant de catégories administratives particulières (par exemple : bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, ...)

Plus spécifiquement pour AIRE et AIRE environnement & patrimoine, les recrutements sont réservés aux demandeurs d'emploi relevant de l'insertion par l'activité économique :

« L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

L'insertion par l'activité économique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires. » (Article L5132-1 Modifié par LOI n°2008-1249 du 1er décembre 2008 - art. 20)

Ne sont pas éligibles à un parcours dans l'insertion par l'activité économique les personnes se trouvant dans les situations suivantes :

- Personnes retraitées;
- Personnes de nationalité étrangère n'ayant pas l'autorisation de travailler en France ;
- Personnes mineures sans autorisation parentale ;
- Personnes déjà salariées bénéficiaires de contrats de travail non précaires (cette notion subjective sera appréciée en fonction de la durée mensuelle de travail et/ou de la proximité d'une fin de contrat).

Toute personne qui le souhaite peut participer à une réunion d'information collective de présentation de l'association et de son offre de services.

Egalité des chances : chacun bénéficie du même niveau d'information

Chaque salarié, investi dans son parcours d'inclusion, a accès aux missions de travail, quelque soient ses compétences, son expérience et ses capacités.

Le groupe AIRE refuse systématiquement toute demande d'un client ou partenaire considérée comme discriminatoire.

AXES OPERATIONNELS DE DEVELOPPEMENT

1. Améliorer globalement l'offre d'emplois/offre d'insertion de notre dispositif d'insertion par l'activité économique

En 30 ans, le monde, la structure du marché de l'emploi, les besoins des salariés ont été considérablement bouleversés. La précarité des salariés n'a jamais été aussi grande ; travailler à temps plein au smic ne permet plus de se loger correctement ni de vivre dignement.

L'insertion par l'activité économique est reconnue par les pouvoirs publics comme un secteur très performant ; ils ont décidé d'en mettre en oeuvre la réforme.

Nous devons accompagner cette mutation : innover, expérimenter, participer, avec le réseau et la Fédération Coorace à la construction de l'inclusion « de demain », autour de 3 piliers :

- L'accueil dynamique du public : l'association intermédiaire est le seul dispositif d'insertion qui permet d'accueillir et proposer rapidement une activité professionnelle à un public diversifié, sans appartenance stricte à une catégorie administrative ;

- L'accompagnement du projet professionnel des salariés : cœur du métier de l'insertion par l'activité économique.
- La création d'emplois durables pour un public sédentarisé et en dernière partie de carrière professionnelle, qui ne trouve pas sur le territoire des conditions d'emploi acceptables.

2. Développer l'emploi sur le territoire

Porteur d'activités économiques et sociales sur son territoire depuis 1992, le Groupe AIRE s'est structuré en 2020 pour amplifier son développement et son agilité.

Le chantier d'insertion a montré la voie avec le développement d'une activité d'excellence autour de la restauration du patrimoine bâti ancien qui débouche en 2021 sur la création d'une activité de fabrication et pose d'éléments en pierre reconstituée, portée par une entreprise d'insertion.

Regrouper l'ensemble des activités du Groupe AIRE dans un bâtiment adapté permettra d'améliorer sa visibilité et fluidifier les interactions entre ses toutes ses composantes.

Notre devoir est de continuer à expérimenter et innover dans des activités nouvelles, en recherchant les coopérations nécessaires et utiles, permettant de contribuer au développement d'un territoire toujours plus solidaire.

3. Renforcer la politique qualité comme outil de pilotage et de management de AIRE et AIRE environnement & patrimoine

La démarche qualité CEDRE nous a permis de construire depuis 2006 un vrai système de pilotage de la structure, et particulièrement :

- de mieux garantir une offre d'accueil et d'accompagnement identique à tous les demandeurs d'emploi du territoire qui le souhaitent, en vue de faciliter et optimiser leur parcours vers l'emploi le plus durable ;
- de poursuivre la professionnalisation des salariés permanents ;
- de rendre les actions du groupe Aire plus efficaces, lisibles et compréhensibles par tous les partenaires opérationnels et institutionnels,
- de renforcer l'ancrage du Groupe AIRE sur son territoire.

Le renforcement de la politique qualité constitue toujours un engagement fort.

Financement et gestion des ressources financières:

Le Groupe AIRE privilégie le recours aux financements mixtes :

- Recettes issues de la facturation de biens et services dans le cadre de l'objet de chaque association,
- Subventions des pouvoirs publics pour l'exécution des missions d'insertion par l'activité économique, d'insertion sociale ou de tous projets entrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire,
- Mécénats d'entreprises (publiques ou privées) pour les actions entrant dans les objets définis par leurs comités d'engagement,
- Dons de personnes physiques donnant lieu à délivrance d'un reçu fiscal (article 200 du Code Général des Impôts).

Les comptes courant et d'épargne sont confiés à des partenaires financiers du champ de l'économie sociale et solidaire.

ORGANISATION DES GOUVERNANCES



CA composé de 5 collèges :
Fondateurs
Collectivités locales
Partenaires territoriaux
Salariés / Usagers

CA composé de représentants des communes du territoire et de personnes physiques ou morales qui adhèrent au projet

CA composé de représentants des communes du territoire et de personnes physiques ou morales qui adhèrent au projet

Les personnes physiques doivent être cooptées par le Bureau

BUREAU COMMUN

10 membres (8 à 10 réunions par an)

Éventuellement travail en commission sur demande du Bureau

Direction salariée

délégation de pouvoirs limitée et révisée chaque année

Groupe AIRE - Projet d'entreprises

Salariés permanents

Salariés en parcours

Bénéficiaires d'actions

Amélioration continue et engagement de la gouvernance :

Depuis sa création, le Groupe AIRE projet mobilise l'ensemble des acteurs du territoire pour développer l'offre d'insertion et plus largement pour contribuer à l'amélioration durable de la situation de l'emploi.

Nous sommes pleinement conscients de notre responsabilité à ce sujet et particulièrement des enjeux et des attentes pour les demandeurs d'emplois.

Ce projet a été rendu possible grâce aux engagements à nos côtés des acteurs économiques, sociaux et institutionnels du territoire, au premier rang desquels les collectivités locales adhérentes de l'association.

En notre qualité d'administrateurs, nous nous engageons à prendre les décisions qui permettent de faire évoluer le projet d'entreprise du Groupe AIRE dans le cadre d'une politique qualité répondant aux exigences de « Cèdre 3 » et tenant compte du contexte économique et juridique.

Projet d'entreprise approuvé par délibération du Bureau du 25 janvier 2021

Fait à Lion sur mer, le 25 janvier 2021

Les Présidents

Annexe 1 : objet statutaire de AIRE

Annexe 2 : objet statutaire de AIRE environnement & patrimoine